

Contrôlé à 209 km/h contre les 80 autorisés



Contrôlé à 209 km/h contre les 80 autorisés

Grand excès de vitesse à Armentieux

Le 7 février 2020, entre 15 h et 18 h, sur la D 943, à Armentieux, les gendarmes de Plaisance (COB Marciac) réalisent un contrôle vitesse sur une route limitée à 80 km/h.

Un jeune homme de 26 ans, Gersois, sera enregistré au guidon de sa moto à 209 km/h (vitesse retenue 198 km/h).

Son permis de conduire et sa machine lui ont immédiatement été retirés et il s'est vu remettre une convocation au tribunal d'Auch pour le mois d'avril 2020.

Sur la RN 124, ce vendredi également, contrôlé à 170km/h au lieu de 110 autorisé, à hauteur de la commune de Lahitte, un automobiliste s'est vu retiré le permis de conduire ; le véhicule a été mis en fourrière administrative et une convocation lui sera adressée ultérieurement par le tribunal d' Auch.